

# COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 13 : septembre 2017

Situation au 30 juin 2017

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale (CCSS), en fournissant des éléments sur la situation infra-annuelle des organismes de sécurité sociale (sur le champ de l'essentiel des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, du FSV, de la CNSA et de la CADES) établie sur la base des données comptables de ces organismes. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 en matière de publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale (ASSO). Les résultats en fin de mois présentés ici ne peuvent être directement transposés en vue d'anticiper le niveau exact du résultat net attendu en fin d'exercice, tel qu'il est présenté dans le rapport de la CCSS de juillet 2017. Ils ne prennent en compte en effet ni les opérations d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice. De ce fait, c'est avant tout l'analyse sur une période comparable de l'année précédente qui fait sens, sous réserve de la prise en compte de certains éléments détaillés ci-dessous et des événements susceptibles d'affecter la qualité et la régularité avec lesquelles les données mensuelles sont enregistrées dans les comptes des organismes tout au long de l'année. La fiche 3.1 du rapport de la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. La fiche 3.8 du rapport de la CCSS de septembre 2015 décrit les modalités d'intégration de la MSA et du RSI dans ce suivi mensuel à compter de 2015. Des éléments d'analyse conjoncturelle plus précis publiés par les caisses sont disponibles sur le portail : <http://www.securite-sociale.fr/A-la-une-sur-le-portail>. Contrairement aux données publiées dans les rapports de la CCSS, cette publication agrège les comptes de la branche vieillesse et du FSV.

## Avertissement sur la comparabilité des exercices :

Les publications relatives à l'exercice 2017 donnent lieu à des modifications par rapport aux précédents exercices. Le champ de la publication a été élargi à cinq nouveaux régimes (chemin de fer français ; régie autonome des transports parisiens, les mines, la marine et les ouvriers des établissements industriels de l'Etat) ainsi qu'à la CNSA. Cette publication couvre à présent 99% du champ des dépenses des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, hors régime des retraites de la fonction publique de l'Etat qui n'est pas inclus dans le champ des ASSO.

Pour être plus facilement comparable aux autres publications de la Commission des comptes de la sécurité sociale, le champ de la branche maladie présente l'ensemble des régimes intégrés à la protection universelle maladie (PUMA). La branche des AT-MP est désormais isolée et correspond au seul régime général. Quant à la branche vieillesse, le regroupement retenu inclut la CNAVTS, le FSV et les régimes alignés sur le régime général, soit le RSI et le régime des salariés agricoles de la MSA, de façon à suivre la mise en place de la LURA (liquidation unique des régimes alignés).

Pour assurer la comparabilité avec les exercices précédents, des retraitements ont été effectués sur les exercices 2015 et 2016 afin d'obtenir un périmètre homogène d'un exercice à l'autre ; les soldes présentés peuvent donc différer de ceux des publications précédentes. Par ailleurs, les changements d'affectation de recettes entre branches d'une année à l'autre peuvent modifier le profil infra-annuel des comptes, limitant ainsi en partie la comparabilité avec les exercices précédents.

Le solde à mi-année est moins dégradé de 2,4 Md€ par rapport à mi-2016 (-6,1 Md€ contre -8,5 Md€) surtout grâce à une amélioration des soldes des branches maladie et vieillesse des régimes alignés (régime général, MSA et RSI).

Les dépenses des six premiers mois sont moins rapides que les recettes (en croissance respective de +1,5% et +2,9%). Les cotisations participent à la croissance des recettes pour 1,2 point, mais progressent moins vite que la masse salariale du secteur privé (+2,1% contre +3,2%). L'écart résulte principalement de la fin de la montée en charge de la baisse du taux de cotisations famille démarrée au 1<sup>er</sup> avril 2016.

La CSG ne participe que pour 0,5 point à la croissance des recettes en raison du contrecoup du produit exceptionnel versé aux régimes maladie en 2016, mais aussi du relèvement des seuils d'exonération applicables à la CSG sur les retraites au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les autres contributions, impôts et taxes participent pour 1,1 point à la croissance des recettes portées par l'affectation de recettes nouvelles à la sécurité sociale. La hausse des cotisations prises en charge par l'Etat (+30%) résulte de l'intégration dans le champ de la compensation par l'Etat des mesures d'exonération, auparavant non compensées, concernant les aides à domicile, les ateliers et chantiers d'insertion, l'Accre et les associations intermédiaires.

Le profil des soldes sur le premier semestre de 2017 s'éloigne de celui de 2016 à partir d'avril à cause, notamment, du versement à la CNAM en mai de 0,9 Md€ de produits auparavant mis en réserve dans la section III du FSV.

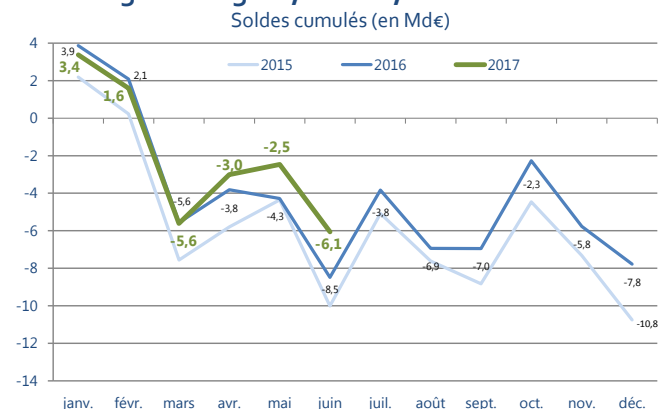
L'endettement net de la CADES diminue de 5,9% fin juin 2017. Il devrait baisser de 11% sur l'ensemble de l'année, en l'absence de nouvelle reprise de dette.

## Branches : maladie de la PUMA, vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP, FSV et CADES

en milliards d'euros	2017 (p) *	% évol	Montant à fin Juin		Juin-17 / Juin-16	2017 poids
			2016	2017		
<b>SOLDE</b>	<b>-5,6</b>		<b>-8,5</b>	<b>-6,1</b>		
dont branche maladie (PUMA)	-4,1		-5,2	-3,4		
dont branche vieillesse+FSV (régimes alignés)	-2,9		-5,2	-4,7		
dont branche famille	0,5		1,1	1,2		
dont branche AT-MP	0,9		0,8	0,9		
<b>Total des dépenses</b>	<b>399,5</b>	<b>2,2%</b>	<b>190,2</b>	<b>193,0</b>	<b>1,5%</b>	<b>48,3%</b>
Prestations sociales	367,3	2,3%	179,5	182,5	1,6%	49,7%
Transferts	19,8	1,0%	6,4	6,3	-2,0%	31,6%
Charges de gestion courante	12,3	-0,6%	4,2	4,3	1,2%	34,7%
Autres charges	0,1	-15,4%	0,0	0,0	27,9%	24,9%
<b>Total des recettes</b>	<b>393,9</b>	<b>2,8%</b>	<b>181,7</b>	<b>187,0</b>	<b>2,9%</b>	<b>47,5%</b>
Cotisations sociales	220,1	2,7%	106,6	108,8	2,1%	49,4%
Cotisations prises en charge par l'Etat	6,2	71,8%	1,7	2,2	30,0%	36,2%
CSG	90,3	0,7%	40,4	41,3	2,2%	45,8%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	61,5	3,4%	28,6	30,7	7,1%	49,9%
Charges liées au non recouvrement	-1,9	12,2%	-1,0	-1,0	4,4%	52,9%
Transferts	12,8	0,6%	3,2	3,2	-1,3%	24,9%
Autres produits	5,1	-4,7%	2,1	1,8	-12,7%	35,6%
<b>CADES - endettement net</b>	<b>-120,9</b>	<b>-11,0%</b>	<b>-135,8</b>	<b>-127,8</b>	<b>-5,9%</b>	

\* : Prévisions de la CCSS de juillet 2017

## Branches : maladie de la PUMA, vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP et FSV



**Branche maladie (PUMa) <sup>1</sup>**

en milliards d'euros	2017		Montant à fin Juin		Juin-17 / Juin-16	poids 2017
	(p) *	% évol	2016	2017		
<b>Total des dépenses</b>	<b>205,7</b>	<b>3,2%</b>	<b>99,7</b>	<b>101,7</b>	<b>2,0%</b>	<b>49,4%</b>
Prestations sociales	193,0	3,2%	95,1	97,2	2,1%	50,3%
Transferts	5,9	7,2%	2,2	2,1	-5,7%	34,8%
Charges de gestion courante	6,7	-0,4%	2,4	2,5	1,8%	37,0%
Autres charges	0,1	-13,2%	0,0	0,0	-46,1%	7,0%
<b>Total des recettes</b>	<b>201,5</b>	<b>3,6%</b>	<b>94,6</b>	<b>98,3</b>	<b>3,9%</b>	<b>48,8%</b>
Cotisations sociales	90,0	3,2%	43,5	44,9	3,2%	49,9%
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,8	77,2%	0,8	1,0	34,0%	36,4%
CSG	70,6	0,6%	33,1	34,7	4,8%	49,1%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	32,5	9,6%	15,1	15,9	5,4%	48,9%
Charges liées au non recouvrement	-0,9	5,6%	-0,4	-0,4	4,3%	50,6%
Transferts	2,9	3,1%	1,1	1,0	-4,6%	34,5%
Autres produits	3,5	-8,3%	1,5	1,2	-18,8%	34,2%
<b>SOLDE</b>	<b>-4,1</b>		<b>-5,2</b>	<b>-3,4</b>		

\* : Prévisions de la CCSS de juillet 2017

La progression des recettes fin juin 2017 fait baisser le déficit de la **branche maladie** par rapport à juin 2016 (-3,4 Md€ contre -5,2 Md€).

Les cotisations évoluent au même rythme que la prévision annuelle (+3,2%), elles bénéficient de la dynamique de la masse salariale et de l'augmentation du taux de cotisation maladie de 0,05 point en application de la LFSS pour 2017.

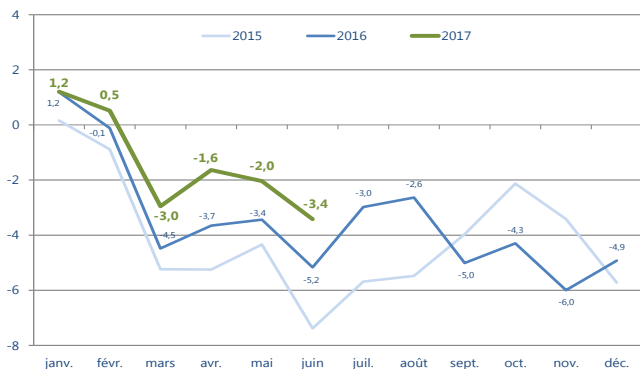
La progression de la CSG de 4,8% s'explique par une augmentation de la part de CSG affectée à la branche maladie entre les encaissements de début 2016 (pour leur partie se rattachant comptablement à l'exercice 2015) et ceux de 2017 (pour leur partie se rattachant à 2016). L'impact de ces opérations, concentrées sur le premier trimestre va aller en s'amenuisant au fur et à mesure de l'année.

Les autres contributions impôts et taxes augmentent de 5,4% alors que la prévision annuelle s'établit à +9,6%. Ce décalage découle de plusieurs changements dans l'affectation des taxes par la LFSS de 2017. La branche n'est plus affectataire de la CCSS, dont le rendement est comptabilisé quasi intégralement en mai (2 Md€ en 2016).

L'affectation à la CNAM, dans le cadre des opérations de compensation des mesures d'exonération liées au pacte de responsabilité, de 0,9 Md€ de produits mis réserves dans la section 3 du FSV joue en sens inverse et neutralise une partie de la perte de CCSS.

Par ailleurs, les autres recettes fiscales nouvellement attribuées à la branche ont un profil d'encaissement infra-annuel plus linéaire qui explique l'écart aux prévisions constaté en milieu d'année.

**Branche maladie (PUMa) <sup>1</sup> • Soldes cumulés (en Md€)**



<sup>1</sup> : La PUMa regroupe les branches maladie des régimes de base suivants : CNAMTS, MSA, RSI, SNCF, CNMSS, ENIM, RATP, CRPCEN et CAVIMAC.

Mi-2017, les prestations sociales (+2,1%) progressent moins rapidement que la prévision sur l'année (+3,2%). Si l'évolution constatée sur les dépenses de soins de ville de la CNAM (un tiers du total des prestations sociales) suit la prévision annuelle (+1,9%), celle

des établissements médico-sociaux est en retrait (+9,7% contre +12%), en raison d'une montée en charge progressive tout au long de l'année des dépenses des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) désormais prises en charge par l'assurance maladie (ONDAM Médico-social) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 en application de la LFSS 2016.

Globalement, les soldes mensuels de la branche maladie sont en amélioration significative par rapport au premier semestre 2016 (de 1,8 Md€ au 30 juin), même si les profils mensuels sont un peu heurtés par les différences dans les calendriers de recouvrement de recettes fiscales affectées à la branche successivement en 2016 et 2017.

**Branche vieillesse des régimes alignés <sup>2</sup>**

en milliards d'euros	2017 (p) *		Montant à fin Juin		Juin-17 / Juin-16	poids 2017
	2016	% évol	2016	2017		
<b>Total des dépenses</b>	<b>138,6</b>	<b>1,5%</b>	<b>65,4</b>	<b>66,2</b>	<b>1,3%</b>	<b>47,8%</b>
Prestations sociales	128,9	1,8%	63,0	63,8	1,4%	49,5%
Transferts	7,8	-1,7%	1,8	1,8	-1,3%	23,3%
Charges de gestion courante	1,9	-2,4%	0,6	0,6	0,6%	0,0%
Autres charges	0,0	-29,7%	0,0	0,0	n.s.	30,7%
<b>Total des recettes</b>	<b>135,7</b>	<b>1,5%</b>	<b>60,2</b>	<b>61,5</b>	<b>2,3%</b>	<b>45,3%</b>
Cotisations sociales	87,3	3,4%	41,2	42,8	4,0%	49,1%
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,5	73,5%	0,7	0,9	33,2%	36,0%
CSG	9,5	0,2%	2,5	1,7	-33,5%	17,7%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	21,1	-7,7%	10,5	10,8	3,5%	51,3%
Charges liées au non recouvrement	-0,7	19,3%	-0,3	-0,3	9,5%	46,8%
Transferts	15,7	0,0%	5,5	5,5	0,2%	35,1%
Autres produits	0,3	-1,5%	0,1	0,1	2,3%	29,3%
<b>SOLDE</b>	<b>-2,9</b>		<b>-5,2</b>	<b>-4,7</b>		
dont CNAV + FSV	-2,9		-4,4	-3,6		
dont RSI	0,0		-1,0	-1,2		
dont MSA Salarisés	0,0		0,3	0,1		

\* : Prévisions de la CCSS de juillet 2017

Le solde de la **branche vieillesse** à fin juin 2017 s'améliore de 0,5 Md€ par rapport à celui de l'année 2016 à la même date (-4,7 Md€ contre -5,2 Md€).

Les recettes sont en progression de 2,3%, tirées notamment par l'affectation de la totalité du rendement de la CCSS à la CNAV (contre 41,7% en 2016) en application de la LFSS pour 2017. Le recouvrement de cette contribution est concentré en mai poussant à la hausse la croissance des impôts et taxes au 30 juin 2017 (+3,5%) alors que la prévision pour l'année table sur un recul de ces recettes de 7,7%. En effet, la part de la taxe sur les salaires affectée à la branche, encaissée régulièrement tout au long de l'année, a été réduite.

Le FSV n'étant plus affectataire de la CSG sur les revenus d'activité et de remplacement depuis 2016, la baisse de -33,5% des recettes de CSG sur le premier semestre 2017 s'explique par l'absence totale d'encaissements sur ces assiettes en 2017 tandis que des reliquats au titre de 2015 ont été encaissés en début d'année 2016. Le FSV n'est désormais attributaire que des prélèvements sociaux sur les revenus du capital (dont la CSG) qui sont pour une large part perçus au cours du dernier trimestre de l'année.

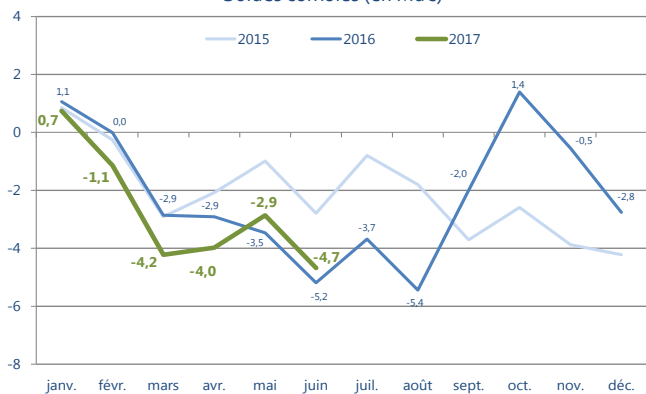
Les cotisations progressent quant à elles de +4%, tirées par l'augmentation des taux des cotisations salariales déplaçonnées (0,4% contre 0,35%) et des cotisations patronales déplaçonnées (1,9% contre 1,85%) au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les prestations sociales progressent de 1,4% contre une prévision annuelle de +1,8% pour la CCSS de juillet 2017. Cette évolution modérée s'explique notamment par les effets du report de l'âge légal sur la progression des effectifs de droit propre du régime général. Les effectifs de bénéficiaires de droit propre progressent de +0,9% en juin 2017 contre +1,6% en juin 2016.

La rupture dans la chronique des soldes mensuels s'explique par les modifications d'affectation de recettes (CCSS, CSG), dont les calendriers de perception différents changent le profil infra-annuel.

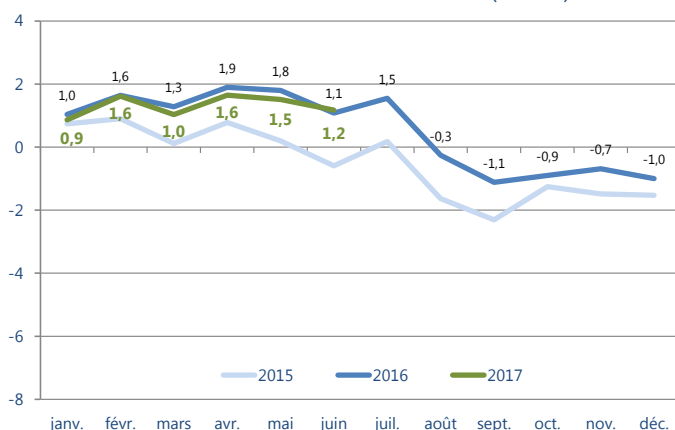
**Branche vieillesse des régimes alignés <sup>2</sup>**

Soldes cumulés (en Mde€)



<sup>2</sup> : La branche vieillesse des régimes alignés regroupe le FSV et les organismes concernés par la LURA : CNAVTS, les branches vieillesse de base du RSI et des salariés agricoles de la MSA.

**Branche famille • Soldes cumulés (en Mde€)**



**Branche AT-MP du régime général**

en milliards d'euros

	2017 (p) *	%	Montant à fin Juin		Juin-17 / Juin-16	poids 2017
			2016	2017		
<b>Total des dépenses</b>	<b>11,9</b>	<b>0,9%</b>	<b>5,6</b>	<b>5,6</b>	<b>0,4%</b>	<b>47,0%</b>
Prestations sociales	8,8	0,9%	4,4	4,4	0,4%	50,2%
Transferts	2,2	0,7%	0,8	0,8	0,0%	39,0%
Charges de gestion courante	0,9	1,7%	0,3	0,3	2,6%	35,9%
Autres charges	0,0	0,0%	0,0	0,0	n.s.	-6,3%
<b>Total des recettes</b>	<b>12,8</b>	<b>2,1%</b>	<b>6,4</b>	<b>6,5</b>	<b>1,5%</b>	<b>50,4%</b>
Cotisations sociales	12,4	0,7%	6,2	6,3	2,2%	51,0%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,1	9,0%	0,1	0,0	-61,9%	17,2%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	0,0	-100,0%	0,0	0,0	-47,1%	n.s.
<i>Charges liées au non recouvrement</i>	-0,2	-46,7%	-0,1	-0,1	10,1%	51,0%
Transferts	0,0	-78,2%	0,0	0,0	32,6%	-254,8%
Autres produits	0,5	16,3%	0,2	0,2	-0,2%	43,5%
<b>SOLDE</b>	<b>0,9</b>		<b>0,8</b>	<b>0,9</b>		

\* : Prévisions de la CCSS de juillet 2017

Le solde de la **branche AT-MP** à la fin du deuxième trimestre 2017 s'établit à un niveau proche de celui de juin 2016 (0,9 Md€ contre 0,8 Md€).

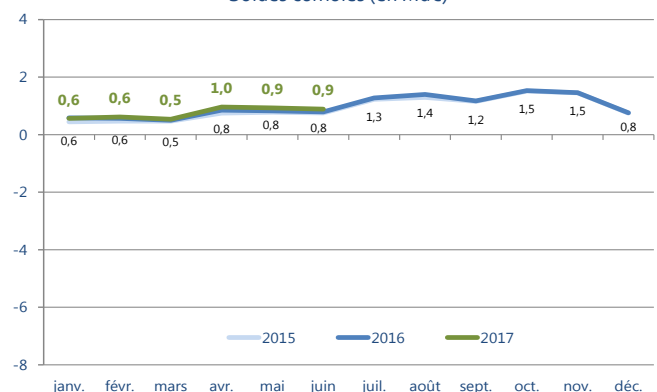
Malgré le recul des rentes d'incapacité permanente (-1%), les prestations sociales augmentent de 0,4% tirées par une progression rapide des indemnités journalières de +5,1%.

Les cotisations de la branche AT-MP augmentent de 2,2% par rapport à juin 2016 en dépit de la baisse de 0,04 point du taux de cotisation à compter de janvier 2017 en application de la LFSS pour 2017. Elles sont portées par la croissance de la masse salariale.

La chronique mensuelle des soldes de la branche AT-MP reste très proche de celle des exercices précédents tout en s'améliorant très légèrement au cours du deuxième trimestre 2017.

**Branche AT-MP du régime général •**

Soldes cumulés (en Mde€)



**Branche famille**

en milliards d'euros

	2017 (p) *	%	Montant à fin Juin		Juin-17 / Juin-16	poids 2017
			2016	2017		
<b>Total des dépenses</b>	<b>49,6</b>	<b>-0,1%</b>	<b>23,0</b>	<b>23,0</b>	<b>0,3%</b>	<b>46,5%</b>
Prestations sociales	36,5	0,2%	17,0	17,1	0,2%	46,8%
Transferts	10,1	-0,7%	5,0	5,0	0,5%	49,8%
Charges de gestion courante	2,9	-0,7%	0,9	0,9	-0,3%	31,5%
Autres charges	0,0	-16,6%	0,0	0,0	n.s.	79,3%
<b>Total des recettes</b>	<b>50,0</b>	<b>3,0%</b>	<b>24,1</b>	<b>24,2</b>	<b>0,7%</b>	<b>48,4%</b>
Cotisations sociales	30,3	0,5%	15,6	14,7	-6,0%	48,5%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,8	63,0%	0,2	0,3	28,4%	39,4%
CSG	10,1	2,2%	4,8	5,0	2,8%	49,0%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	7,9	14,0%	3,1	3,9	27,8%	50,2%
<i>Charges liées au non recouvrement</i>	-0,2	-6694,5%	-0,2	-0,2	-6,3%	89,7%
Transferts	0,4	0,5%	0,2	0,2	-0,1%	43,2%
Autres produits	0,8	1,1%	0,3	0,3	5,1%	40,2%
<b>SOLDE</b>	<b>0,5</b>		<b>1,1</b>	<b>1,2</b>		

\* : Prévisions de la CCSS de juillet 2017

Avec un niveau légèrement supérieur à celui de juin 2016, le solde de la **branche famille** est excédentaire à la fin du deuxième trimestre 2017. Ce résultat s'explique par le retour à une croissance positive des recettes (+0,7%) en face de dépenses quasiment atones (+0,3%).

L'impact de la fin de la montée en charge de l'extension de la baisse du taux de cotisation famille aux salaires compris entre 1,6 et 3,5 Smic reste encore visible fin juin (cotisations en recul de 6%) même s'il va se réduire progressivement d'ici la fin de l'année (prévision annuelle d'une croissance des cotisations de 0,5%). Les autres recettes sont en progression. La CSG croît de 2,8%, tirée par la dynamique de l'assiette portant sur les revenus d'activité.

La forte hausse des impôts et taxes à fin juin (+27,8%) est principalement tirée par la taxe sur les salaires, dont la part affectée à la branche famille a doublé entre 2016 et 2017 (19,2% contre 38,74%). S'ajoute transitoirement l'effet d'une modification du calendrier de perception de la TSCA (taxe spéciale sur les contrats d'assurance des véhicules) qui conduit à une accélération des encaissements par rapport à l'année dernière.

Côté dépenses, les prestations sociales progressent à un rythme semblable à celui de la prévision (+0,2%). La croissance des prestations d'action sociale +3,4% étant quasiment neutralisée par la baisse des prestations légales, en recul de 0,2%.

Le solde à mi-2017 est quasiment identique à celui enregistré mi-2016.

**Extension du champ de la publication :**

Dans cette dernière partie, le champ de cette publication, qui avait été élargi en 2016 à de nouveaux régimes est à nouveau complété pour intégrer cinq autres régimes de retraite (la SNCF, la RATP, l'ENIM, la FSPOEIE et la CANSSM) ainsi que la CNSA.

Par ailleurs, le régime de retraite des exploitants agricoles de la MSA, qui apparaissait auparavant dans la première partie de la publication, est désormais intégré dans cette dernière partie puisque le régime n'est ni aligné ni intégré financièrement au régime général.

Pour des raisons de lisibilité et de comparabilité avec les données publiées lors de la CCSS, la section qui suit ajoute toutes les dépenses et les recettes mensuelles de ces organismes à celles présentées dans les tableaux précédents qui ne concernent que le régime général (sur le champ de la PUMa pour la branche maladie et sur celui de la LURA pour la branche vieillesse) et le FSV.

**Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale<sup>3</sup>**

en milliards d'euros	2017	% évol	Montant à fin Juin		Juin-17 / Juin-16	poids 2017
	(p) *		2016	2017		
<b>Total des dépenses</b>	<b>435,5</b>	<b>2,2%</b>	<b>212,3</b>	<b>215,8</b>	<b>1,6%</b>	<b>49,5%</b>
Prestations sociales	403,4	2,4%	200,9	204,2	1,7%	50,6%
Transferts	19,5	1,8%	6,9	7,0	1,9%	36,2%
Charges de gestion courante	12,6	-0,6%	4,4	4,4	1,1%	35,3%
Autres charges	0,1	-15,7%	0,0	0,0	-4,5%	24,6%
<b>Total des recettes</b>	<b>430,1</b>	<b>2,7%</b>	<b>200,1</b>	<b>205,8</b>	<b>2,8%</b>	<b>47,9%</b>
Cotisations sociales	249,8	2,7%	121,3	123,8	2,0%	49,6%
Cotisations prises en charge par l'Etat	6,2	71,0%	1,8	2,3	30,3%	36,7%
CSG	90,3	0,7%	40,5	41,3	1,9%	45,8%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	62,9	3,4%	32,5	34,5	6,3%	54,8%
Charges liées au non recouvrement	-2,0	12,3%	-1,0	-1,1	4,7%	51,7%
Transferts	17,8	0,8%	3,0	3,1	3,0%	17,2%
Autres produits	5,2	-4,2%	2,2	2,0	-7,9%	38,3%
<b>SOLDE</b>	<b>-5,5</b>		<b>-12,1</b>	<b>-9,9</b>		
dont solde toutes branches de la première partie	-5,6		-8,5	-6,1		

Le solde en juin 2017 des organismes de sécurité sociale qui correspond dans cette partie à quasi-totalité des régimes obligatoires de base de sécurité sociale s'établit à -9,9 Md€ contre -12,1 Md€ en mars 2016.

Par rapport au solde toutes branches de la première partie de cette publication, le déficit s'accroît de 3,8 Md€ contre 3,6 Md€ en juin 2016 en partie parce que le solde de la CNAVPL se dégrade en raison d'une augmentation de sa charge de compensation démographique.

L'élargissement aux autres régimes vieillesse et à la CNSA ne modifie qu'à la marge les évolutions observées sur les principaux postes de dépenses de la première partie de cette publication. Les différences sont un peu plus notables sur les postes de recettes. Ainsi, la CSG progresse de 1,9% contre 2,2% pour le régime général et le FSV. Cet écart s'explique par la suppression de la quote-part de 0,1 point de cette contribution auparavant affectée jusqu'en 2015 à la CNSA : alors qu'elle percevait encore en début d'année 2016 des encaissements au titre de 2015, ce n'est plus le cas en 2017.

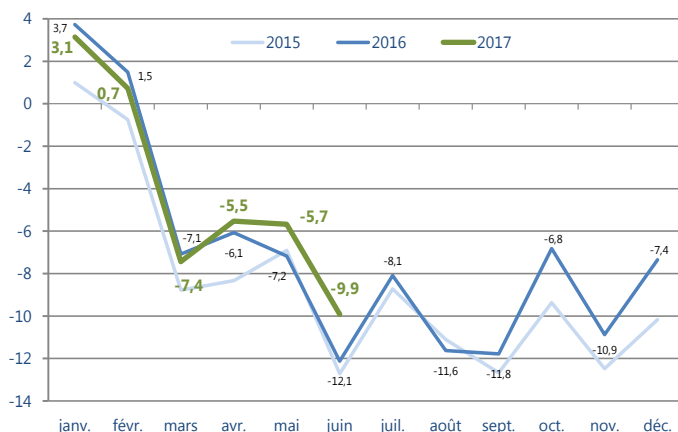
Les impôts et taxes progressent également moins vite sur ce champ plus large (+6,3% contre +7,1%) en raison de la baisse observée sur le régime des exploitants agricoles (du fait notamment d'une légère diminution des droits de consommation sur les alcools suite à la baisse de la part des droits de consommation sur les bières affectés à la branche vieillesse des exploitants) et de la faible progression de la contribution tarifaire d'acheminement de la CNIIEG.

Tout au long de l'année, la chronique des soldes complétée des autres régimes vieillesse et de la CNSA se dégrade parce que la subvention d'équilibre dont bénéficient plusieurs de ces régimes n'est enregistrée qu'à la clôture des comptes, pour des montants pouvant être significatifs.

Ainsi, la subvention d'équilibre de l'État à la SNCF atteint 3,4 Md€ en 2016, celle du régime des mineurs et des ouvriers de l'État s'établit pour chacun d'eux à 1,3 Md€, la contribution au régime des marins est de 0,8 Md€ et celle qui est affectée au régime de la RATP est de 0,6 Md€. Au total 7,4 Md€ ont été comptabilisés en clôture des comptes 2016 pour équilibrer ces régimes.

Au cours de ce premier semestre, la trajectoire des soldes suit celle des années précédentes avec cependant une amélioration au cours du deuxième trimestre pour les raisons qui ont été développées dans la première partie.

**Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale<sup>3</sup>**



<sup>3</sup> : les comptes mensuels des organismes de sécurité sociale regroupent la branche maladie de la PUMa, les branches vieillesse de base des régimes alignés, la branche famille, la branche AT-MP du régime général déjà présentés ci-dessus et auxquels sont ajoutés neuf autres régimes vieillesse de base (CNRACL, CNIIEG, Exploitants agricoles de la MSA, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM), ainsi que la CNSA. L'ensemble de ces organismes correspond à 99% des charges des régimes de base de sécurité sociale.



**Commission des Comptes de la Sécurité Sociale**

Ministère des solidarités et de la santé  
Ministère de l'action et des comptes publics

Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gouv.fr

